

XII^{ème} Congrès International des Villes Educatrices **« Environnement Vert, Education Créative »** **La Déclaration de Changwon**

Sous le thème *Environnement Vert, Education Créative*, le 12^{ème} Congrès International des Villes Educatrices a eu lieu du 25 au 29 avril 2012 à Changwon, Corée. Se basant sur la Charte des Villes Educatrices, les principes qui dérivent du Sommet de la Terre (Rio de Janeiro, 1992) et les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'Éducation en vue du Développement Durable, les participants au XII^{ème} Congrès International des Villes Educatrices ont discuté et débattu du rôle qu'elles doivent jouer et de la manière dont elles doivent affronter le défi qui consiste à faire croître la durabilité de la ville, non seulement sur le plan environnemental, mais également sur les plans social culturel et économique. Ce Congrès a également exploré et échangé les pratiques et les expériences innovantes qui accompagnent la transformation des villes en villes durables, ce qui devrait conduire à une meilleure qualité de vie pour tous.

Les représentants de 54 villes éducatrices membres appartenant à 17 pays et de 298 villes non membres appartenant à 25 pays, ainsi que des spécialistes, des professionnels et personnes impliquées faisant partie de nombreuses organisations internationales et de la société civile, ont participé à ce premier Congrès se tenant en Asie. Le fait que 154 villes de la région Asie Pacifique aient participé à ce congrès a été tout spécialement significatif.

Les participants à ce Congrès ont déclaré que les Villes Educatrices doivent s'attacher à faire respecter les principes suivants :

- Les Villes Educatrices doivent en toute conscience travailler à modifier les perspectives, la pensée et les modes de vie avec des objectifs harmonieux et conviviaux avec la nature. Une telle transformation serait possible grâce à une éducation créative destinée à encourager chez les citoyens une compréhension critique et une conscience intense de l'intérêt collectif et du bien commun, de la solidarité, de la culture et de l'environnement naturel.
- Les Villes Educatrices doivent travailler à modifier la manière dont elles sont gouvernées, pour rénover les infrastructures de la ville avec des critères de durabilité, pour trouver des politiques efficaces en ce qui concerne l'espace public, l'éco mobilité et la biodiversité, ainsi que pour développer les actions de collaboration pour une vie urbaine durable.

- Les Villes Educatrices doivent intensifier les actions et les canaux de communication pour échanger des bonnes pratiques et mettre en œuvre des programmes stratégiques qui visent une durabilité urbaine, aussi bien dans le domaine des transports, du tourisme, de l'énergie et de l'agriculture, que de l'architecture et du design. Elles doivent en outre anticiper les changements nécessaires, en comprenant les causes et les conséquences du changement climatique et en se concentrant sur les solutions.
- Les Villes Educatrices doivent avancer vers une gouvernance démocratique, inclusive et écologique qui soutient la participation citoyenne et qui renforce le « vivre ensemble ». Elles doivent favoriser le travail en réseau autour des valeurs sociales, et offrir une éducation créative permettant aux citoyens de procéder aux changements exigés par le développement durable et d'augmenter la prise de conscience qu'un mode de vie durable est important, souhaitable et réalisable. Les politiques et les programmes urbains doivent promouvoir l'équité et l'égalité de chances sans discriminer pour des raisons de genre, d'origine ethnique ou culturelle, de statut socio-économique, de religion ou de condition physique.
- Les Villes Educatrices doivent entreprendre une éducation créative dans le contexte de l'éducation tout au long de la vie. Doivent mettre au point des mécanismes éducatifs innovants, qui dépassent le modèle strictement scolaire et matérialisent ce qu'on appelle l'éducation dans la ville, où l'espace urbain devient un lieu d'apprentissage tout au long de la vie, ainsi qu'une base permettant la mise en pratique d'une éducation créative, communicative et critique. En tant qu'espace d'éducation ouvert, flexible et enrichissant, la cité offre la possibilité de concrétiser la signification d'un environnement durable, de la diversité culturelle et de la justice sociale.

Ce Congrès a mis l'accent sur l'idée que les changements exigés par un environnement durable doivent se produire dans, par et pour la Ville Educatrice. L'éducation créative est vitale dans ce processus de changement, transformation et innovation. Des citoyens responsables, participatifs, communicatifs et conscients jouent un rôle actif dans la co-construction de la ville durable.

Les Villes Educatrices s'engagent à mettre en pratique ensemble ces principes, afin d'atteindre la cohésion et la solidarité entre humains ainsi que la coexistence harmonieuse entre ceux-ci et la nature.